

Dossier de presse

Plan de démographie médicale : 8 actions pour favoriser l'installation des médecins en Seine-et-Marne

**Signature officielle
du plan de démographie médicale**
10 mars 2009 à 17h00 - Hôtel du Département

Communiqué de presse

Plan de démographie médicale : 8 actions pour favoriser l'installation des médecins en Seine-et-Marne

Signature officielle du plan de démographie médicale

En présence de l'ensemble des partenaires
10 mars 2009 à 17h00 - Hôtel du Département

Face au manque de médecins en Seine-et-Marne, le Conseil général a lancé en décembre 2007 **une démarche innovante** à travers l'élaboration d'un plan d'action pour la démographie médicale.

Plus que d'autres départements, la Seine-et-Marne souffre en effet d'un déficit important de médecins sur son territoire. La densité de médecins (généralistes et spécialistes) par habitant en Seine-et-Marne est inférieure de 40% à la moyenne IDF, mais aussi de 30% à la moyenne nationale. 15% des médecins seine-et-marnais ont plus de 60 ans. Ces inégalités se doublent, à l'intérieur du département, d'inégalités plus fortes entre secteurs urbains et secteurs ruraux.

Face à ce constat, et bien que la santé ne soit pas une compétence obligatoire du Département, le Conseil général a mobilisé les partenaires concernés par le problème.

Elaboré avec l'ensemble des partenaires, ce plan comporte 8 actions à mettre en place sur 5 ans.

Les actions retenues ont pour objectif de renforcer l'attractivité de la Seine-et-Marne pour l'installation des médecins et améliorer l'offre de soins pour les Seine-et-Marnais sur tout le territoire.

Les actions proposent de :

- 1 – Renforcer l'attractivité du territoire pour favoriser l'accueil en Seine-et-Marne de stagiaires et d'internes dans le cadre de leur formation
- 2 – Favoriser le regroupement des médecins au sein de maisons médicales pluridisciplinaires
- 3 – Développer et promouvoir les réseaux professionnels
- 4 – Mettre en place des bourses pour les étudiants de 3^{ème} cycle en échange d'un engagement à exercer pendant un certain nombre d'années prioritairement dans les secteurs déficitaires du département
- 5 – Instaurer des lieux d'aide pour accompagner et informer les professionnels de santé avant et lors de leur installation
- 6 – Permettre aux médecins confirmés d'effectuer des permanences dans des cabinets secondaires situés en zones déficitaires, tout en étant remplacés sur leur cabinet principal par un médecin salarié ou un étudiant
- 7 – Proposer une offre de « coaching » à l'installation qui facilite la recherche d'un logement, d'un mode de garde ponctuel ou régulier, d'une aide ménagère, d'un emploi pour le conjoint, etc.
- 8 – Développer l'information sur les atouts du département auprès des candidats à l'installation.

Présentation des actions

Ainsi, les partenaires s'engagent, en fonction de leurs compétences et à proportion de leurs moyens respectifs, à mettre collectivement en œuvre les actions suivantes :

1 – Renforcer l'attractivité du territoire pour favoriser l'accueil en Seine-et-Marne de stagiaires et d'internes dans le cadre de leur formation

(améliorer les conditions d'hébergement des stagiaires et des internes, favoriser leurs déplacements vers les hôpitaux ou lieux de stage, développer les actions de recrutement de maître de stages libéraux, promouvoir le département lors des choix des stages et d'internats, pérenniser la rémunération des internes et des stagiaires dans les hôpitaux seine-et-marnais agréés avec le concours de l'Agence régionale de l'hospitalisation)

Pilotes : FHF, URML

2 – Favoriser le regroupement des médecins au sein de maisons médicales pluridisciplinaires

L'objectif est d'accompagner financièrement et en terme d'ingénierie les médecins et les élus locaux dans le développement de maisons médicales pluridisciplinaires.

Pilotes : Département, Mission régionale de santé

3 – Développer et promouvoir les réseaux professionnels

L'objectif de cette action est de coordonner les actions autour des patients, d'assurer une continuité et une complémentarité des prises en charge, de rompre l'isolement des professionnels... La télémédecine peut constituer un outil pertinent dans ce domaine.

Pilotes : Réseaux de santé, URML

4 – Mettre en place des bourses pour les étudiants de 3^{ème} cycle en échange d'un engagement à exercer pendant un certain nombre d'années prioritairement dans les secteurs déficitaires du département

L'objectif est d'inciter les étudiants en médecine à exercer de façon durable dans l'une des zones sous-médicalisées du département, notamment en milieu rural.

Pilotes : Département

5 – Instaurer des lieux d'aide pour accompagner et informer les professionnels de santé avant et lors de leur installation

Cette action consiste à promouvoir les différentes aides à l'installation ou à l'exercice auprès des professionnels de santé souhaitant s'installer et à répondre aux demandes des professionnels de santé en sollicitant les partenaires adéquats pour les aider dans leur projet d'installation.

Pilotes : Mission régionale de santé, Ordre des Médecins, URML

6 – Permettre aux médecins confirmés d'effectuer des permanences dans des cabinets secondaires situés en zones déficitaires, tout en étant remplacés sur leur cabinet principal par un médecin salarié ou un étudiant

L'objectif est de permettre à des médecins d'exercer dans des zones sous-médicalisées sans réduire l'offre de soins du cabinet principal. Sa mise en œuvre par l'Ordre des médecins est toutefois subordonnée à l'adoption de dispositions légales.

Pilote : Ordre des Médecins

7 – Proposer une offre de « coaching » à l'installation qui facilite la recherche d'un logement, d'un mode de garde ponctuel ou régulier, d'une aide ménagère, d'un emploi pour le conjoint, etc.

Cette action a pour objectif de mettre à la disposition des médecins des informations relatives aux offres de logement, aux modes de garde pour les enfants, aux offres d'emploi... disponibles dans le secteur qui les intéresse.

Pilote : Département

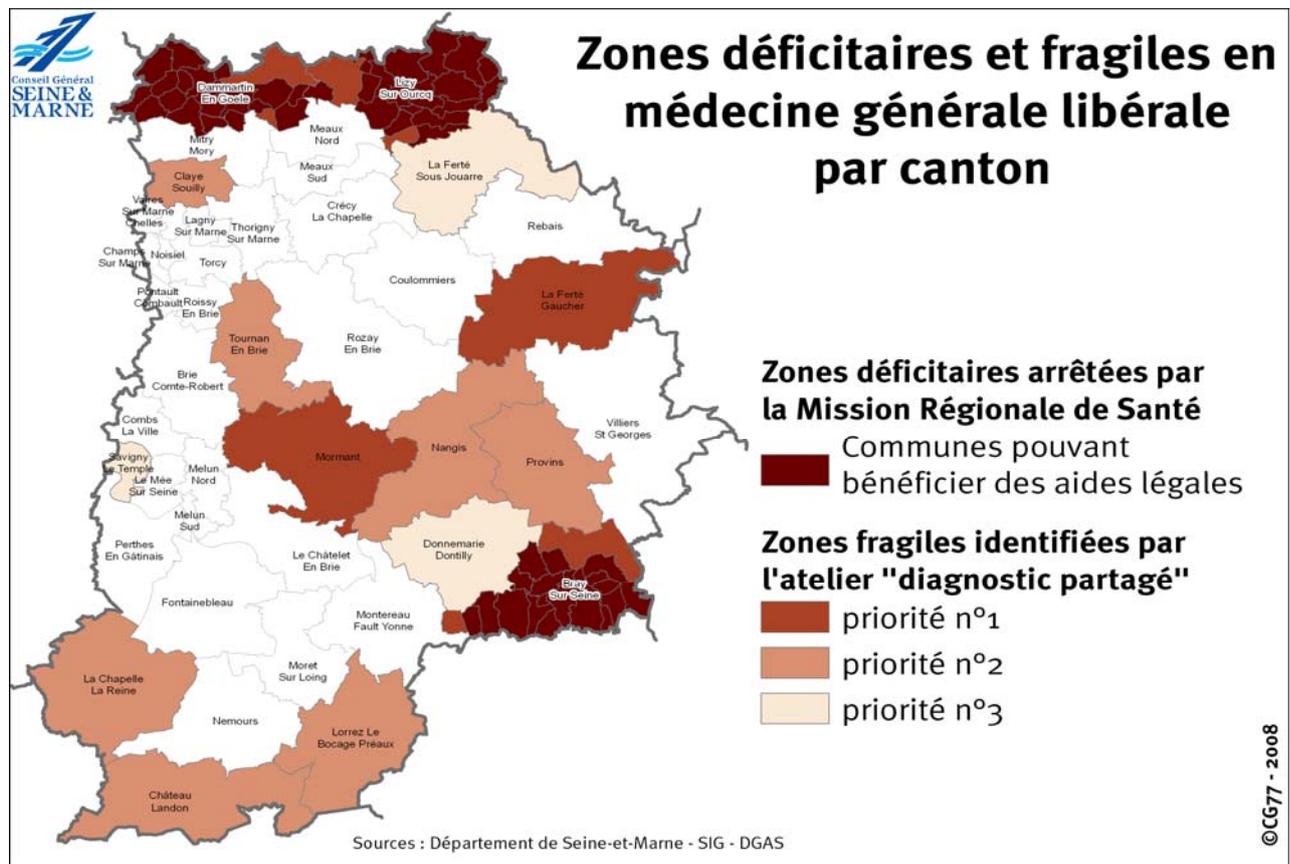
8 – Développer l'information sur les atouts du département auprès des candidats à l'installation,

Cette action consiste à valoriser les atouts de la Seine-et-Marne (loisirs, qualité de vie, coût du logement, couverture numérique haut débit, etc...)

Pilote : Département

Cartographie

La mission régionale de santé de l'Île-de-France a classé 6 secteurs en zones déficitaires en médecins généralistes et a identifié 4 cantons en zones fragiles



Répartition des médecins tous statuts confondus
(à titre libéral, salarié, mixte, remplaçants, divers et sans exercice déclaré)

Activité globale	95 Val d'Oise	94 Val de Marne	93 Seine-St-Denis	92 Hauts de Seine	91 Essonne	78 Yvelines	77 S&M	75 Paris	IDF	France Métropole
Population	1 152 115	1 273 273	1 433 142	1 511 720	1 185 992	1 406 405	1 271 243	2 188 802	2 188 802	61 044 684
Médecins généralistes <i>Densité pour 100 000 h</i>	1 562 135,58	2 298 180,48	2 042 142,48	2 876 190,25	1 757 148,15	2 207 156,92	1 667 131,13	6 752 308,48	6 752 308,48	104 783 171,65
Médecins spécialistes <i>Densité pour 100 000 h</i>	1 562 135,58	2 820 221,48	2 024 141,23	3 460 228,88	1 617 136,34	2 231 158,63	1 410 110,92	11 577 528,92	11 577 528,92	102 494 167,90
Total médecins <i>Densité pour 100 000 h</i>	3 124 271,15	5 118 401,96	4 066 283,71	6 336 419,13	3 374 284,49	4 438 315,56	3 077 242,05	18 329 837,40	18 329 837,40	207 277 339,55

Ecart par rapport à la France métropolitaine

-29%

Ecart par rapport à l'Île de France

-42%

Le diagnostic

La densité de médecins (généralistes et spécialistes) par habitant en Seine-et-Marne est inférieure de 40% à la moyenne Ile-de-France, mais aussi de 30% à la moyenne nationale. 15% des médecins seine-et-marnais ont plus de 60 ans.

Ces inégalités se doublent, à l'intérieur du département, d'inégalités plus fortes entre secteurs urbains et secteurs ruraux.

Dans les prochaines années, le phénomène va s'accroître sous l'influence de plusieurs paramètres :

- Le « besoin de santé » va s'amplifier avec le vieillissement de la population,
- Les départs en retraite de médecins vont largement excéder le nombre d'entrées en fonction de jeunes médecins, malgré l'évolution du numerus clausus,
- Les jeunes médecins ont désormais, à l'image du reste de la population, la volonté de réduire leur temps de travail pour préserver leur vie personnelle et familiale, ce qui réduit le temps médical effectivement disponible.

Les conséquences se font sentir à plusieurs niveaux :

- incapacité de l'Etat et de l'Ordre des médecins à assurer la permanence des soins le soir et le week-end,
- difficulté croissante d'accès courant à un médecin dans plusieurs secteurs fragiles,
- délais de RV pour les spécialistes de plus en plus long,
- exode sanitaire vers Paris,
- difficultés croissantes pour les employeurs, notamment le Conseil général, à recruter les médecins salariés nécessaires (multiplication des postes vacants en PMI, MDPH, etc.).

Les causes

Plusieurs études menées à l'échelle nationale ont permis d'identifier les causes des inégalités de densité médicale. Dans un contexte de liberté d'installation des médecins, les choix d'implantation des jeunes professionnels se font en fonction de l'attractivité du territoire, qui repose sur plusieurs critères :

- la qualité du cadre de vie : environnement, offre culturelle et commerciale, accès aux transports, etc.
- la qualité de la vie familiale : capacité du conjoint (souvent cadre supérieur) à trouver un emploi, modes de garde, capacité à conjuguer vie professionnelle et vie familiale
- la qualité de l'exercice professionnel : assurance de ne pas être de garde en permanence, maîtrise des horaires de travail, collégialité du travail, rattachement à un réseau de compétences et de formation (proximité d'un CHU), décharge du travail administratif, etc.

Les partenaires

- la Préfecture de Seine-et-Marne
- le Conseil régional d'Ile-de-France
- l'Union des Maires de Seine-et-Marne
- l'Agence Régionale d'Hospitalisation
- le Conseil de l'Ordre des Médecins de Seine-et-Marne
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne
- la Faculté de Médecine de Paris XII
- l'Union Régionale des Médecins Libéraux d'Ile-de-France
- l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladies d'Ile-de-France
- la Fédération Hospitalière de France – Ile-de-France
- la Mutualité Sociale Agricole d'Ile-de-France
- le Syndicat des Internes des Hôpitaux de Paris
- les réseaux de santé : Oncoval, Oméga, l'Avih, Revesdiab, Rvh 77 sud, Prévention main, Sindéfi-Sep, Oncosud, Aura

La Seine-et-Marne : chiffres clés

6000 km², soit la moitié de l'Ile de France

514 communes, dont 75% ont moins de 2 000 habitants (soit 21% de la population)

2 villes nouvelles : Sénart, Marne-la-Vallée

1 300 000 habitants.

**A noter : La population seine-et-marnaise a doublé au cours des 30 dernières années.*

Une population jeune et dynamique

52 000 enfants de moins de 3 ans

35% de la population a moins de 25 ans (moyenne nationale 31,1%), soit 300 000 jeunes

29% de la population a moins de 20 ans

Structure de la population par tranche d'âge en 2004 (en %) :

0-19 ans	29%
20-39 ans	28,9%
40-59 ans	27,9%
60-74 ans	9,5%
75 ans ou plus	4,7%